

Mise en place d'un programme expérimental en bordure de routes : les corridors de biodiversité

Comment concilier sécurité routière, gestion paysagère de nos bords de route, biodiversité et adhésion des riverains ? C'est le défi relevé depuis 2007 par le Conseil Général qui s'est investi dans la gestion raisonnée des accotements et des talus bordant les routes départementales.

Ceci s'est traduit tout d'abord par un **fauchage dit raisonné**, préconisant notamment une hauteur de coupe supérieure à 10 cm et une première période d'intervention retardée au mois de mai. Depuis 2009, et dans le même esprit, une nouvelle réflexion a été lancée sur les travaux dits de débroussaillage qui s'appliquent sur les talus de déblais et de remblais, constituant un maillage environnemental de premier intérêt et dont la surface avoisinerait les 2 000 hectares ! C'est là un énorme

potentiel de développement de la végétation qui doit contribuer à satisfaire les enjeux liés à la qualité des eaux, à la limitation des phénomènes d'érosion des sols, à la biodiversité, au paysage et à l'attractivité du territoire.

La démarche expérimentale issue de cette réflexion est menée en partenariat avec l'Association Arbres et Paysages 32 ; elle est basée sur les techniques de régénération naturelle assistée. Les communautés de com-

munes des «Bastides du Val d'Arats», de «Vals et village en Astarac», de «Termes d'Armagnac», de la «Ténarèze» ainsi que la Chambre d'Agriculture du Gers, sont associées à cette initiative.

Cette technique consiste à laisser s'installer (photo ci-dessous), sous réserve du respect des conditions de sécurité routière, la végétation arborescente et arbustive sur la zone de transition entre le talus et le champ riverain.



Etat d'un corridor d'un an et demi de développement avec l'émergence intéressante d'un chêne.

L'installation de cette végétation naturelle a pour premier objectif de créer des corridors de biodiversité favorisant l'installation d'une diversité d'habitats, de fruits et de floraison propices à la circulation, au refuge, à l'alimentation de la faune sauvage. A court terme, le développement de la végétation pourra également permettre de limiter les coulées de boue et l'érosion des talus routiers ce qui rationalisera les coûts d'entretien des fossés. Cet effet sera d'autant plus marqué dans les tronçons les plus sensibles à ces phénomènes. La combinaison d'une bande enherbée dans la parcelle agricole jouxtant le talus végétalisé sera encore plus efficace et pourra faciliter aussi l'opération d'entretien du corridor.

Enfin, ce nouveau maillage de végétation spontanée à base d'essences locales aux formes variées, stratégiquement positionné le long des voiries, contribuera positivement à l'aménagement du territoire et à la qualité de son cadre de vie.

Mais cette démarche aussi simple qu'elle paraît, nécessite qu'elle soit bien expliquée.

Ainsi, depuis octobre 2009, différentes étapes de concertation et d'information auprès de chaque communauté de communes partenaire se sont succédées.

La sensibilisation à cette démarche des agents de travaux de la Direction des Déplacements et des Infrastructures était un gage de réussite. En mars 2012, 110 agents départementaux ont reçu une formation tant théorique que pratique destinée à bien appréhender les enjeux et les techniques de cette démarche. Fin 2012, tous les agents de la DDI seront formés et sensibilisés.

Un suivi particulier de cette expérimentation sera décliné sur une sélection d'itinéraires représentant environ 160 kilomètres répartis sur le territoire des quatre communautés de communes. Il permettra de quantifier le linéaire de la nouvelle végétation installée, d'analyser le dé-

veloppement de nouvelles espèces végétales et animales, et de mesurer l'adhésion des riverains principalement issus du monde agricole.

Afin de répondre aux préoccupations de ces derniers mais aussi à celles des usagers de la route, une plaquette d'information coécrite avec Arbres et Paysages 32, sera largement distribuée.

La Chambre d'Agriculture du Gers est associée à cette opération pour participer à l'information des agriculteurs riverains mais aussi recueillir leurs questions sur ces pratiques innovantes.

Dans la très grande majorité des situations, l'incidence de ces pratiques sur l'activité agricole sera neutre ou positive. Elles peuvent de plus contribuer à faciliter le respect de certains critères de conditionnalité comme celui de éléments topographiques. Dans tous les cas, ces corridors seront favorables à la biodiversité.

Une telle démarche, son intérêt, ses conséquences doivent être bien expliqués pour être bien comprises et admises.

Ci-contre les agents du SLA de Mauvezin lors de la récente campagne de débroussaillage : on remarque le développement du corridor végétal après 1 an d'installation.



Concilier agriculture et faune sauvage

Un projet agrifaune dans le Gers



Issu d'une convention nationale passée entre l'Office National de la Chasse, la FNSEA, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, le réseau AGRIFAUNE montre la volonté des agriculteurs et des chasseurs de travailler ensemble pour favoriser la prise en compte de la biodiversité, de la faune sauvage, ou plus largement de l'environnement par l'agriculture. Le programme Agrifaune est fondé sur la volonté d'identifier, évaluer et vulgariser des savoirs-faire, des itinéraires techniques et des pratiques favorables à la biodiversité, plus spécifiquement à la faune sauvage. Ce réseau se déploie aujourd'hui dans bon nombre de départements de France et connaît de nombreuses réussites.

Dans le Gers, la Fédération Départementale des Chasseurs a initié ce projet, en associant l'Office National de la Chasse et la Chambre d'Agriculture, dans la poursuite d'une dynamique engagée sur le canton de Mauvezin avec le GIC

Arratz Gimone. Le territoire retenu pour conduire l'expérimentation est celui des cantons de Cologne, Mauvezin et St-Clar et la thématique principale sera celle de la gestion et du développement des éléments fixes du paysage, haies en particulier mais aussi jachères et mares.

L'opération va démarrer cet automne par le recensement des exploitations agricoles intéressées par la démarche. Les partenaires mesureront sur ces exploitations l'impact des actions engagées en faveur du maintien, voire du développement de la biodiversité. Ces impacts seront mesurés en termes agronomiques, économiques, faunistiques et floristiques. Les résultats très encourageants obtenus sur le canton de Mauvezin avec 15 kms de haies plantés en deux ans et 62 ha de jachères faune sauvage engagés, laissent espérer une bonne adhésion des agriculteurs du territoire soucieux de concilier agriculture performante et protection de la biodiversité.



La plantation de haie, une priorité du programme Agrifaune du Gers.

**Pour plus de renseignements :
Chambre d'Agriculture du Gers
Services Techniques
Tél. 05.62.61.77.13.**

